

N° de résolution ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD **MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE**

### **RÈGLEMENT Nº 1222-22-01**

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1222-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 250 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA DESCENTE DE BATEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier le montant de l'emprunt afin de pourvoir aux excédents de fonctionnement occasionnés par des résultats de soumissions plus élevés.

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code *municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 17 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

#### ARTICLE 1

Le titre du règlement est modifié par le remplacement du montant de « 250 000 \$ » par « 357 000 \$ ».

#### ARTICI F 2

L'article 1 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de réaménagement de la descente de bateaux, lot 2 766 824, selon l'estimation globale préparé par Alexandre Dumoulin, directeur du Service des travaux publics en date du 7 décembre 2022, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

### **ARTICLE 3.**

L'article 2 est modifié par le remplacement du montant de « 250 000 \$ » par « 357 000 \$ ».

#### **ARTICLE 3**

L'article 3 est modifié par le remplacement du montant « 250 000 \$ » par « 357 000 \$ ».

## ARTICLE 4

L'annexe A du règlement est remplacé par l'annexe ci-jointe.

ADOPTÉ			
rves Dagenais, maire			
Marie-Ève Huneau, greffière-trés. adjointe			
Avis de motion :	2023-01-013	17 janvier 2023	
Dépôt du projet de règlement :	2023-01-013	17 janvier 2023	
Adoption du règlement :	2023-02-xxx	14 février 2023	
Avis public de la tenue de registre :			

Tenue du registre :

Approbation par le MAMH : Avis public d'entrée en vigueur :



N° de résolution ou annotation

# ANNEXE A

# **ESTIMATION GLOBALE**

Travaux selon le coût de la soumission déposée	210 716 \$
Mise en place d'une cabane de contrôle et connexion électrique	53 075 \$
Préparation des infrastructures avant le pavage	8 060 \$
Pavage	31 024 \$
Sous-total Sous-total	302 875 \$
Imprévus (10 %)	30 287,50 \$
Taxes nettes (4.9875%)	16 616,48 \$
Frais de financement (2%)	6 995,58 \$
TOTAL:	356 774,56 \$

Alexandre Dumoulin

Directeur du Service des travaux publics

7 décembre 2022